

ORGANISER UN MARAÎCHAGE SOLIDAIRE AVEC DES ÉPICERIES SOLIDAIRES

> L'exemple de Portes-les-Valence en Auvergne-Rhône-Alpes (26)



L'agriculteur met à disposition une parcelle



Les bénéficiaires des épiceries sociales rencontrent l'agriculteur



Les bénéficiaires viennent planter, entretenir la parcelle



Les bénéficiaires récoltent les produits qui sont ensuite distribués au sein des épiceries solidaires



PENSEZ-Y !

- > Ne pas perturber l'activité des agriculteurs
- > Être réactifs car la récolte dépend des conditions météorologiques
- > Il existe des moyens de financement via le CASDAR⁽¹⁾ - ministère de l'Agriculture, les partenaires privés, les partenariats avec les CCAS⁽²⁾, les CIVAM⁽³⁾, le GESRA⁽⁴⁾.
- > Budget à prévoir : déplacements, semences, équipement (gants).

(1) CASDAR : Compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural - (2) CCAS : Centre communal d'action sociale
(3) CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural - (4) GESRA : Groupement des épiceries sociales et solidaires en Rhône-Alpes Auvergne



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE ACTION, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« J'ai réalisé mon projet d'accueil social en répondant à une sollicitation du GESRA⁽¹⁾. Je leur mets à disposition une parcelle. Quand la météo ne permet pas le travail les jours prévus pour leur intervention, j'entretiens leur parcelle à leur place. En contrepartie, ils interviennent sur une autre parcelle de mon exploitation. »

Marie RIVOIRE, maraîchère en Auvergne Rhône-Alpes (26)

(1) GESRA - Groupement des épiceries sociales et solidaires en Rhône-Alpes Auvergne

« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »

Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL